Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 035-213500549-20260117-2026_03-DE

COMMUNE DE CHANTELOUP
35150

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JANVIER 2026

****

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept janvier, à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 19
M. Vincent MINIER : Maire
Mme GOUR Christèle, M. LAURENT Yann, Mme JAUNY Manuela, M. JAFFRO Gérald : Adjoints
Mme CHATELLAIN Marie-Anne, M SIMONNEAUX Joseph, Mme ARHAN Patricia, M. TARDIF Christophe, Mme BUREL Nathalie, M. BOVI Hervé, Mme HARDY-VIGNON Laurence, M. LEFAIX André, Mme CADET Héléna, M. PRUNAULT Michel, Mme TRICOIRE Isabelle, M. GAREL Roger, Mme LE MINTER Laetitia (arrivée pour la délibération 2026-03), M. LEBRETON Gervais : conseillers municipaux

Absents excusés : 0

Nombre de votants : 19 Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 12/01/2026

Mme JAUNY Manuela prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Assistait en outre à la séance :
Mme LUCAS Véronique, Secrétaire Générale de Mairie de la Commune de Chanteloup.

****

2026-03 :
Projet La Maison : Marché de construction - avenants

Vu la délibération n°2023-38 en date du 3 mai 2023 actant le projet de construction d'une cellule commerciale et d'un appartement.
Vu la délibération n°2023-45 en date du 3 juin 2023 actant la maitrise d'œuvre au profit du cabinet FRANCOISE BESCOND ARCHITECTE.
Vu la délibération n° 2023-67 en date du 11 novembre 2023 actant la création d'un budget annexe dénommé « La Maison » dédié à la construction d'une cellule commerciale et de logements.
Vu la délibération n° 2024-05 en date du 13 janvier 2024 actant le projet en phase APD, le lancement d'une consultation pour les travaux ; le plan de financement et sollicitant les subventions.
Vu la délibération n° 2024-34 en date du 7 juillet 2024 actant le mise à jour du plan de financement.
Vu la délibération n° 2024-39 en date du 7 septembre 2024 actant l'attribution des lots dans le cadre de la consultation travaux pour la construction de « La Maison ».
Vu la délibération n° 2024-45 en date du 5 octobre 2024 actant le mise à jour du plan de financement.
Vu la délibération n° 2024-46 en date du 5 octobre 2024 actant la sollicitation de deux prêts auprès de la CDC pour un montant de 315 000 €.
Vu la délibération n° 2025-03 en date du 11 janvier 2025 actant la signature d'un avant-contrat au bail commercial et la signature d'un bail commercial au profit des futurs exploitants de la boulangerie.
Vu la délibération n° 2025-08 en date du 1er février 2025 actant l'avenant n°1 du lot 2 : gros-œuvre.
Vu la délibération n° 2025-17 en date du 8 mars 2025 actant la sollicitation de deux prêts auprès de la CDC pour un montant de 150 000 €.
Vu la délibération n° 2025-24 en date du 15 mai 2025 actant les avenants pour les lots 5 : Menuiseries ext., 6 : Menuiseries int. Et 11 : Groupes froids.
Vu la délibération n° 2025-25 en date du 15 mai 2025 actant les conditions des prêts souscrits auprès de la CDC.

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 035-213500549-20260117-2026_03-DE

Vu la délibération n° 2025-29 en date du 14 juin 2025 actant les avenants pour les lots 3 : « Charpente Bois » et 1 « Terrassement – VRD – Espaces verts ».
Vu la délibération n° 2025-54 en date du 4 octobre 2025 actant les avenants pour les lots 4 : « Couverture – Etanchéité », 7 « Cloisons – Doublages – Isolation – Plafonds » et 8 « Cloisons Isothermes ».
Vu la délibération n° 2025-55 en date du 4 octobre 2025 actant la délégation de gestion pour les logements sociaux ;
Vu la délibération n° 2025-62 en date du 15 novembre 2025 actant les avenants pour les lots 9 : « Revêtements de sols - faïence », 12 « Plomberie » et 13 « Electricité ».

Considérant les échanges entre l'entreprise GENEVE, le cabinet CRESTO MODULES et la collectivité depuis le 15 novembre 2025, il convient d'annuler les avenants suivants :

- L'avenant présenté pour le lot 12 lors du CM du 15/11/2025 : « Plomberie » au profit de l'entreprise GENEVE pour un montant de -456,55 € HT.
- L'avenant présenté pour le lot 13 lors du CM du 15/11/2025 : « Electricité » au profit de l'entreprise GENEVE pour un montant de 6 125,61 € HT.

Considérant l'avenant présenté pour le lot 12 : « Plomberie » rendu nécessaire au profit de l'entreprise GENEVE pour un montant de 24,07 € HT (changement receveur de douche/ ballon d'eau chaude …).
Considérant l'avenant présenté pour le lot 13 : « Electricité » rendu nécessaire au profit de l'entreprise GENEVE pour un montant de 209,19 € HT (mise à jour du devis).
Considérant l'avenant présenté pour le lot 13 : « Electricité » rendu nécessaire au profit de l'entreprise GENEVE pour un montant de 3 860,37 € HT (colonne de raccordement ENEDIS).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :
- VALIDE, l'avenant présenté pour le lot 12 : « Plomberie » rendu nécessaire au profit de l'entreprise GENEVE pour un montant de 24,07 € HT.
- VALIDE, l'avenant présenté pour le lot 13 : « Electricité » rendu nécessaire au profit de l'entreprise GENEVE pour un montant de 209,19 € HT.
- VALIDE, l'avenant présenté pour le lot 13 : « Electricité » rendu nécessaire au profit de l'entreprise GENEVE pour un montant de 3 860,37 € HT.
- DONNE mandat au Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

****

Pour extrait conforme,
"Affaire inscrite à l'ordre du jour"
Le Maire, Vincent MINIER

Le Maire
Vincent MINIER
MAIRIE DE CHANTELOUP
ILLE-&-VILAINE